



PROGRAMME de FORMATION

Adaptation à la fonction de nouveau responsable

Pré-requis : être en poste de direction de centre social ou responsable de secteur dans un centre social avec une équipe en charge

Public : directeurs-directrices de centres social nouvellement en poste ou responsables de secteurs

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 8-16 stagiaires

Durée : 9 jour(s), soit 63 heures (3 x 3 jours)

Date(s) et lieu : 12-13-14 octobre 2021 / 16-17-18 novembre 2021 / 13-14-15 décembre 2021 à Lille

Tarif : 1200 euros par stagiaire

Objectifs de la formation :

Acquérir ou renforcer la posture professionnelle de direction d'un centre social

A l'issue de la formation, le stagiaire devra :

- S'être approprier les fondamentaux des centres sociaux
- Savoir mettre en place un processus et une méthodologie d'élaboration de projet social dans une Logique de développement social
- Savoir mettre en place des démarches participatives
- Savoir questionner le pilotage du projet social
- Comprendre les enjeux de la gouvernance d'un centre social, les enjeux du travail associé et du Développement du pouvoir d'agir des habitants
- Savoir impulser et faire vivre le travail associé
- Avoir acquis des outils pour la gestion des ressources humaines en lien avec le projet social
- Savoir questionner sa posture de manager

Moyens pédagogiques :

- Formation participative, qui prend appui sur les savoirs, compétences et expériences des participants
- Mise en situation
- Alternance de travaux individuels, en sous- groupes, en grand groupe
- Apports théoriques et références bibliographiques
- Evaluation en continue de la formation pour ajustement à l'évolution du groupe
- Mise ne place d'un espace ressources numériques pour le groupe





PROGRAMME de FORMATION

Contenu de la formation :

Session 1 :

Jour 1 :

- histoire des centres sociaux et de l'éducation populaire
- la circulaire CNAF, l'animation globale

Jour 2 :

- le pilotage du projet centre social : spécificité du centre social, pratique de réseau, relations et ressources partenariales

Jour 3 :

- les étapes et les acteurs dans l'élaboration de projet

Session 2 :

Jour 4 :

- le développement du pouvoir d'agir des habitants

Jour 5 :

- l'organisation démocratique du centre social, pratiques de diagnostic participatif partagé
- démocratie locale sur le territoire

Jour 6 :

- posture du directeur participatif
- Animation de l'équipe, management

Session 3 :

Jour 7 :

- l'animation participative en centre social : les outils, démarche pour piloter le projet de façon participative, avec des bénévoles

Jour 8 :

- L'économie au service du Projet Social

Jour 9 :

- S'approprier une posture de responsable adaptée au contexte spécifique des Centres Sociaux (dont ESS)

Evaluation de la formation :

En fin de chaque session :

- évaluation collective de la formation (cible)

Fin de formation :

- questionnaire à chaud en fin de formation
-



PROGRAMME de FORMATION

3 mois après la fin de formation :

-questionnaire d'évaluation à froid envoyé aux stagiaires et à la structure employeur

Evaluation des acquis :

- tout au long de la formation : mise en situation de restitution, exercice pratique à mettre en œuvre entre 2 sessions, présentation d'analyse de situation

- Evaluation par les formateurs de chaque stagiaire

Formation encadrée par : Scop ACCOLADE et Fédération des centres sociaux du Nord Pas de Calais

NB : Si vous êtes une personne porteuse d'un handicap et que vous souhaitez aménager la formation pour y participer dans les meilleures conditions, contactez-nous lors de l'inscription pour analyser les possibilités d'adaptation à votre situation



Lien
vers le formulaire
d'inscription



Télécharger
le Règlement
Intérieur



Télécharger
le livret d'accueil
du stagiaire

MAJ : 03/09/2020

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU NORD PAS-DE-CALAIS

199-201 rue Colbert - Centre Vauban - Bâtiment Rochefort - 59000 Lille

Tel : 03 20 79 98 70 - Fax : 03 20 79 98 79 - nordpasdecals@centres-sociaux.com

SIRET: 30226265400056 N° activité de formation: 325909437 59 . Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat